

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 25.05.2020	Heure 17h38	Numéro	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol		Lié à :(obligatoire) ad 19.009
Titre : Amendement au projet de loi cantonale sur l'énergie (LCEn)		
Contenu : Article 79, alinéa 5 Dispositions transitoires <i>(Suppression : Une nouvelle redevance à vocation énergétique sur la consommation de gaz est à mettre en place. Le Conseil d'État a une année pour proposer au Grand Conseil une loi allant dans ce sens.) À partir du moment où la base légale fédérale le permet, le Conseil d'État a une année pour proposer au Grand Conseil une loi instaurant une redevance à vocation énergétique sur la consommation de gaz.</i>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Veronika Pantillon		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :